

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société **SICAV Axis Trésorerie** au 30 Juin 2023, qui font apparaître un actif net de **32.833.883** dinars pour un capital de **32.000.622** dinars et une valeur liquidative égale à **108,558** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 30 juin 2023 à 32.961.276 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 31.265.166 dinars, soit 94,85% de valeurs mobilières et de 1.567.788 dinars, soit 4,76% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 31 Juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4.1.1	31 265 166	35 713 154	39 918 462
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 744 932	2 534 889	2 309 642
Obligations et valeurs assimilées		28 520 234	33 178 265	37 608 820
Placements monétaires et disponibilités		1 567 788	30 378 276	20 603 635
Placements monétaires		-	22 501 390	14 002 342
Disponibilités		1 567 788	7 876 886	6 601 293
Autres Actifs	4.1.4	128 322	124 217	85 497
TOTAL ACTIF		32 961 276	66 215 647	60 607 594
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.5	38 138	61 089	53 066
Autres créditeurs divers	4.1.6	89 255	54 249	42 560
TOTAL PASSIF		127 393	115 338	95 626
ACTIF NET				
Capital	4.1.7	32 000 622	64 466 696	57 456 892
Sommes distribuables		833 261	1 633 613	3 055 077
Sommes distribuables des exercices antérieurs		187	332	295
Sommes distribuables de l'exercice en cours		833 074	1 633 281	3 054 782
ACTIF NET		32 833 883	66 100 309	60 511 969
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 961 276	66 215 647	60 607 595

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	438 403	891 447	526 422	976 677	1 849 332
Revenus des obligations et valeurs		409 437	862 481	437 778	888 033	1 760 688
Dividendes		28 966	28 966	88 644	88 644	88 644
Revenus des placements	4.2.2	193 038	644 415	500 098	880 049	2 149 268
TOTAL DES REVENUS DES		631 441	1 535 862	1 026 520	1 856 726	3 998 599
Charges de gestion des	4.2.3	(96 486)	(228 007)	(147 641)	(284 181)	(587 273)
REVENU NET DES PLACEMENTS		534 955	1 307 855	878 879	1 572 545	3 411 326
Autres charges	4.2.4	(20 298)	(44 402)	(26 246)	(50 699)	(104 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		514 657	1 263 453	852 633	1 521 846	3 306 456
Régularisation du résultat		(289 616)	(430 379)	98 260	111 435	(251 674)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA		225 041	833 074	950 893	1 633 281	3 054 782
Régularisation du résultat d'exploitation		289 616	430 379	(98 260)	(111 435)	251 674
Variation des plus (ou moins) values		(125 409)	(6 192)	67 565	145 729	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur		206 075	206 075	(46 568)	(25 568)	40 831
Frais de négociation de titres				-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		595 204	1 463 217	873 630	1 642 007	3 649 487

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	595 204	1 463 217	873 630	1 642 007	3 649 487
Résultat d'exploitation	514 657	1 263 453	852 633	1 521 846	3 306 456
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(125 409)	(6 192)	67 565	145 729	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	206 075	206 075 -	46 568 -	25 568	40 831
Frais de négociation de titres	(119)	(119)			-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 026 966)	(1 026 966)	(2 467 968)	(2 467 968)	(2 467 968)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(14 700 647)	(28 114 337)	5 051 796	11 100 642	3 504 822
Souscriptions					
- Capital	34 421 477	46 702 185	41 175 279	56 563 367	115 694 350
- Régularisation des sommes non distribuables	1 248 084	1 666 701	1 191 995	1 625 411	(8 263 616)
- Régularisation des sommes distribuables	1 336 274	2 101 781	1 725 511	2 580 296	4 515 618
Rachats					
- Capital	(47 018 981)	(71 480 850)	(35 934 267)	(45 739 352)	(103 230 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 702 683)	(2 544 070)	(1 052 861)	(1 315 211)	(298 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 984 818)	(4 560 084)	(2 053 861)	(2 613 869)	(4 912 337)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(15 132 409)	(27 678 086)	3 457 458	10 274 681	4 686 341
ACTIF NET					
En début de période	47 966 292	60 511 969	62 642 851	55 825 628	55 825 628
En fin de période	32 833 883	32 833 883	66 100 309	66 100 309	60 511 969
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	425 963	545 392	562 715	507 977	507 977
En fin de période	302 452	302 452	614 100	614 100	545 392
VALEUR LIQUIDATIVE	108,558	108,558	107,638	107,638	110,951
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,53%	5,83%	5,26%	5,29%	5,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Juin 2023, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 31 265 166 dinars au 30 juin 2023, détaillé comme suit : décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			27 251 481	28 520 234	86,862%	1 268 753
	Obligations			10 685 395	11 108 939	33,834%	423 544
	Emprunt national			4 691 263	4 883 503	14,873%	192 240
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 019 897	3,106%	19 897
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 003 279	3,056%	3 279
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 059 020	3,225%	59 020
TN0JN6PVVH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	530 583	1,616%	30 583
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 070 400	3,260%	70 400
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 263	200 324	0,610%	9 061
	Emprunts sociétés			5 994 132	6 225 436	18,960%	231 304
TN0003400520	AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	200 000	207 299,00	0,631%	7 299
TN0003400330	AB_20A_21/05		3 000	75 000	75 470,00	0,230%	470
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	66 450	69 778,00	0,213%	3 328
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	139 720	147 484,00	0,449%	7 764
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	59 820	63 164,00	0,192%	3 344
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	600 000	616 817,00	1,879%	16 817
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	600 000	613 512,00	1,869%	13 512
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	40 000	40 901,00	0,125%	901
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	300 000	319 506,00	0,973%	19 506
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	500 000	514 614,00	1,567%	14 614
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	76 500	78 117,00	0,238%	1 617
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 050 860,00	3,201%	50 860
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	30 000	31 150,00	0,095%	1 150
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	382	383,00	0,001%	1
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	125 000	127 369,00	0,388%	2 369
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	526 970,00	1,605%	26 970
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	400 000	407 309,00	1,241%	7 309
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	276 000	286 980,00	0,874%	10 980

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	505 020	526 267,00	1,603%	21 247
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	105 000	109 699,00	0,334%	4 699
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		5 600	94 500	98 729,00	0,301%	4 229
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	250 740	261 611,00	0,797%	10 871
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	50 000	51 447,00	0,157%	1 447
	Bons du trésor assimilables			16 566 086	17 411 295	53,028%	845 209
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	504 034	1,535%	20 034
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	50 403	0,154%	1 998
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	994 078	3,028%	27 078
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 384 932	7,264%	59 332
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	169 017	0,515%	3 658
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 423 114	7,380%	149 980
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 034 454	9,242%	120 254
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023 (7 ans)		2 350	2 270 335	2 424 148	7,383%	153 813
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	127 638	0,389%	9 498
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	92 910	0,283%	3 150
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 944 923	12,015%	229 288
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	275 176	0,838%	18 856
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	75 309	0,229%	5 568
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	199 092	0,606%	5 901
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	76 157	0,232%	5 277
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	317 003	0,965%	17 802
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	318 907	0,971%	13 722
	Titres OPCVM			2 445 768	2 744 932	8,360%	299 164
TNGUV3GCXU41	FCP AAA		3 360	387 155,00	377 016,00	1,148%	- 10 139
TN0001600287	MCP SAFE FUND		880	103 119,00	121 121,00	0,369%	18 002
TN9LYNLKMSY6	ATTIJARI OBLIG. SICAV		2 823	300 012,00	291 542,00	0,888%	- 8 470
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482,00	1 955 253,00	5,955%	299 771
	TOTAL			29 697 249	31 265 166	95,222%	1 567 917
	Pourcentage par rapport à l'actif					94,854%	

4.1.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 juin 2023, le ratio susvisé s'élève à 4,76%.

4.1.3. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 juin 2023 une valeur comptable de 31 265 166 DT, soit 94,85% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM		
ETAT	4 883 886	17 411 295		22 295 181	67,64%
AB	1 180 012			1 180 012	3,58%
ATB	654 413			654 413	1,99%
ATL	834 120			834 120	2,53%
BH	1 128 977			1 128 977	3,43%
CIL	31 150			31 150	0,09%
STB	1 061 648			1 061 648	3,22%
TLF	286 980			286 980	0,87%
UIB	1 047 753			1 047 753	3,18%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV			291 542	291 542	0,88%
MCP SAFE FUND			121 121	121 121	0,37%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1 955 253	1 955 253	5,93%
FCP AAA			377 016	377 016	1,14%
Total	11 108 939	17 411 295	2 744 932	31 265 166	94,85%

4.1.4. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à 128 322 DT contre 124 217 DT au 30/06/2022 et se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	126 861	124 217	44 235
Retenue à la source sur BTA	1 461	-	41 261
Total	128 322	124 217	85 497

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à 38 138 DT contre 61 089 DT au 30/06/2022 et se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	8 950	8 950	5 999
Rémunération du gestionnaire	29 188	52 139	47 067
Total	38 138	61 089	53 066

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à 89 255 DT contre 54 249 DT au 30/06/2022 et se détaille comme suit :

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Commissaire aux comptes	25 929	23 332	15 974
État retenue à la source	36 716	6 222	7 397
CMF	3 564	6 282	5 550
Jetons de présence	7 482	7 482	5 003
Publications	11 403	10 259	7 964
TCL	4 141	625	625
Autres créditeurs divers	20	47	47
Total	89 255	54 249	42 560

4.1.7. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2023

Montant	44 972 178
Nombre de titres	425 963
Nombre d'actionnaires	471

Souscriptions réalisées

Montant	34 421 477
Nombre de titres émis	337 482
Nombre d'actionnaires nouveaux	30

Rachats effectués

Montant	(47 018 981)
Nombre de titres rachetés	460 993
Nombre d'actionnaires sortants	32

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(125 409)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	206 075
Régularisation des sommes non distribuables	(454 599)
Frais de négociation de titres	(119)

Capital au 30-06-2023

Montant	32 000 622
Nombre de titres	302 452
Nombre d'actionnaires	469

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 à 891 447 DT contre 976 677 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	233 241	543 126	269 857	558 664	1 132 169
Revenus des obligations	176 196	319 355	167 921	329 369	628 519
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	28 966	28 966	88 644	88 644	88 644
Total	438 403	891 447	526 422	976 677	1 849 332

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 à 644 415 dinars contre 880 049 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de	-	12 102	59 320	71 713	112 250
Revenus compte courant	53 961	82 625	57 334	91 029	172 659
Revenus des prises en	139 077	549 688	383 444	717 307	1 864 358
Total	193 038	644 415	500 098	880 049	2 149 268

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 à 228 007 dinars contre 284 181 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du	95 003	225 057	146 157	281 230	581 323
Rémunération du dépositaire	1 483	2 950	1 484	2 951	5 950
Total	96 486	228 007	147 641	284 181	587 273

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 à 44 402 DT contre 50 699 DT pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	5 005	9 955	5 005	9 955	20 075
Redevances du CMF	10 556	25 006	16 240	31 248	64 591
TCL	1 759	3 516	2 024	3 572	7 953
Frais de publicité	1 729	3 439	1 729	3 439	6 935
Charges diverses	1 249	2 486	1 248	2 485	5 316
Total	20 298	44 402	26 246	50 699	104 870

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.